



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Azerat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 19 mai 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	38
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Bertrand CAGNIART, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE, LAGORSE Jean-Michel représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE.

Excusés : Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Subventions aux associations

Vu, le vote du budget principal, le 20 mars 2025,

Vu l'annexe budgétaire relative au vote des subventions aux associations,

Vu, la proposition du bureau communautaire du 19 mai 2025,

Considérant l'annulation de dépôt de subventions par certaines associations

- mises en sommeil
- ou n'ayant pas de projet à accompagner sur l'exercice 2025,

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_051-DE
Reçu le 28/05/2025

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- de **MODIFIER** l'annexe budgétaire comme présenté ci- dessous et d'annuler les subventions suivantes.

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION A ANNULER	MOTIF
Comité de Jumelage Pays D'Ans	250.00€	Pas de projet cette année
Condat Animations	500.00€	Pas de projet cette année
Amicale Laïque Section VTT La Bachellerie	250.00€	La course « La Balèze » n'a pas lieu cette année
Quad Passion	250.00€	Pas de projet cette année

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/05/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrasson-Lavilledieu
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20250526-DE2025_051-DE
Reçu le 28/05/2025